

## PROCES-VERBAL

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_  
Réunion du 21 février 2014  
dans les locaux du P.A.I.R  
à Sélestat  
\_\_\_\_\_

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de M. Etienne WOLF.

Sont présents : MM. BAUER, BIHL, CARBIENER, HABIB, HABIG.

Représentants de l'administration : Mme MULOT, MM. FUCHS, KUCHLER, MARANZANA, (PAIR), MM. MARCK, RICHARD (CG 68), Mme JOUFFROY (Paierie départementale).

Secrétariat de séance : Mme DROUET.

#### RAPPORT D'ACTIVITE :

- ✚ **Activité opérationnelle : bilan du 1er trimestre 2014 et projection du 2e trimestre 2014.**

*M. le Président remercie les membres d'être présents à cette séance du Conseil d'Administration. Il donne la parole à M. KUCHLER qui rend compte succinctement de l'activité opérationnelle du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et de la projection de celle du 2e trimestre 2014.*

#### Bilan du 1er trimestre 2014

##### Trois fouilles préventives :

- Une fouille à Morschwiller-le-Bas, préalable à la construction d'un établissement IKEA, avec la mise au jour d'une occupation de plein air du Paléolithique supérieur (vers 12 000 ans avant J.-C.) (janvier-mars 2014) ;

*M. KUCHLER présente plus spécialement les découvertes faites sur ce site où les conditions de fouille sont particulières puisqu'elles s'effectuent, d'une part, sous tentes chauffées et, d'autre part, selon une technique particulière par carrés d'un m<sup>2</sup>.*

*MM. BIHL et HABIG demandent des précisions sur la découverte de ce site. M. FUCHS précise que le diagnostic avait été fait par le PAIR et que la fouille des zones datant du néolithique et de l'âge du bronze a été effectuée par ANTEA archéologie. Un second arrêté de prescription de fouille modificatif a ensuite été établi par l'Etat pour la zone datant du paléolithique, marché remporté par le PAIR.*

*Pour information, M. FUCHS annonce qu'une visite d'élus locaux, couplée d'une conférence de presse, est programmée sur site le lundi 3 mars 2014 matin, visite à laquelle sont conviés l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.*

- La dernière campagne de fouille sur la PDA de Brumath et Environs à Bernolsheim, avec la découverte supposée d'ensembles funéraires du Néolithique et de la Protohistoire ainsi que de la partie résidentielle d'une villa gallo-romaine (mars-octobre 2014) ;
- La seconde campagne de fouille d'Erstein, dans le cadre du projet du Parc d'Activités du Pays d'Erstein (mars-septembre 2013 et printemps 2014), avec une occupation du 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère marquée par la présence de puits cuvelés en bois exceptionnellement bien conservés (mars-novembre 2014).

#### Cinq diagnostics :

- Une baisse par rapport aux exercices antérieurs
- En majorité des Demandes Anticipées de Diagnostic(DAD)
- En amont de projets principalement soutenus par des aménageurs privés
- Presque exclusivement en contexte rural
- Sur des superficies très variables, comprises entre 0,06 et 45 hectares

#### Projection du 2e trimestre 2014

L'activité opérationnelle sera principalement tournée vers la poursuite des opérations sur les communes de Bernolsheim et d'Erstein. Quatre opérations de fouille sont à ce jour en attente d'attribution, sur les communes d'Horbourg-Wihr, de Merxheim, d'Holtzheim et Strasbourg-Koenigshoffen.

Des diagnostics d'archéologie préventive seront également réalisés au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2014. Leur nombre et leur planification restent à ce jour à préciser.

*M. KUCHLER précise que l'établissement a mis en place des prestations externes pour cette année, notamment pour la réalisation d'études en archéozoologie (ossements d'animaux) et en carpologie (graines) pour l'Inrap. La durée totale de la prestation est de 40 jours ouvrés, pour un montant total de 16 204 € HT.*

*Le conseil d'administration prend acte de ces informations.*

#### ✚ **Activité culturelle et patrimoniale.**

*M. Le Président donne la parole à Mme MULOT qui, en l'absence de Mme KOEHLER, revient sur l'activité culturelle et patrimoniale de ce premier trimestre 2014, et sur les projets prévus au deuxième trimestre 2014.*

#### - Projets autour de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

Un recensement de toutes les implications du PAIR relatives aux actions commémoratives de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale a été réalisé. L'information a été transmise à différents services des deux Conseils Généraux, de la Région et au Service Régional de l'Archéologie.

Ces actions comprennent la création d'une exposition itinérante dont l'inauguration au Musée sundgauvien d'Altkirch a été repoussée à 2015 (1<sup>er</sup> semestre). Elle fera l'objet d'une demande de labellisation du Centenaire. En outre, le PAIR participe à trois expositions : au Musée Archéologique de Strasbourg jusqu'à fin décembre 2014, au Musée militaire de Dresde d'août 2014 à mars 2015 et à l'Office de Tourisme d'Arras, avec une exposition itinérante sur les lignes de front. Un premier contact a été pris avec Jean KLINKERT (Dir de l'ADT 68) pour réfléchir à l'intégration de la galerie *Kilian* (Carspach) et autres vestiges de la Première Guerre dans la présentation permanente de l'Historial du Hartmannswillerkopf (à partir de 2016), en bonne intelligence avec les services du Conseil Général.

Le documentaire sur les fouilles du PAIR à Carspach et l'application 3D de la galerie *Kilian* seront présentés à l'occasion de la conférence organisée à Carspach le 16 avril (Altkirch, organisation Conseil Général 68).

### - Projets sur l'Antiquité

L'exposition « Romains des villes, Romains des champs ? », inaugurée le 18 février, sera présentée jusqu'au 13 mars à l'Hôtel du Département à Strasbourg, puis à l'Hôtel du Département du Haut-Rhin à Colmar, entre mai et juillet 2014. Elle met en lumière les fouilles récentes conduites à Brumath, Duntzenheim, Horbourg-Wihr, Scherwiller et Steinbourg. La thématique interroge sur l'organisation de l'habitat en ville et en campagne, longtemps imaginée très distincte et qui présente en réalité des similitudes architecturales et fonctionnelles. Elle entamera ensuite une itinérance sur l'ensemble du territoire alsacien en priorisant la proximité avec les lieux de découverte et sera accompagnée d'une visite contée et d'une mallette pédagogique.

Grâce aux récentes découvertes de l'archéologie préventive, le livre « Romains des villes, Romains des champs ? » expose la pluralité des contextes, des types d'implantation et d'architecture permettant de dresser un nouveau portrait de l'Alsace romaine. De nombreuses illustrations offrent une vision explicite et vivante de nos interprétations actuelles.

*Un exemplaire de l'ouvrage « Romains des villes, romains des champs ? » est remis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.*

### - Manifestations

Une conférence sur la fouille de la PDA de Brumath devrait être programmée à Bernolsheim ou Mommenheim entre le 14 et le 18 avril. Le PAIR va participer à la Journée Nationale de l'Archéologie le 6 juin à la Médiathèque de Sélestat (présentation des travaux d'écriture d'une classe du Lycée Koberlé sur la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale) et le 7 juin sur la porte ouverte de la fouille d'Erstein.

*Le conseil d'administration prend acte de ces informations.*

### **FINANCES :**

#### ✚ N° 194 : Finances : Approbation du Compte Administratif.

*M. le Président donne la parole à M. MARANZANA qui présente le compte administratif et le compte de gestion.*

Le compte administratif de l'exercice 2013 peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		
<u>Opérations de l'exercice</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	5 124 829,53 €	5 009 691,79 €
<b>Résultat déficitaire</b>	<b>- 115 137,74 €</b>	
INVESTISSEMENT		
<u>Opérations de l'exercice</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	493 277,53 €	639 688,56 €
<b>Résultat excédentaire</b>		<b>146 411,03 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>31 273,29 €</b>

Conformément à l'annonce projective de clôture déficitaire du budget, lors du débat d'orientation budgétaire du 1<sup>er</sup> octobre dernier, l'exercice 2013 s'achève sur un déficit en fonctionnement de - 115 137,74 € qui tient compte de l'aide exceptionnelle de 260 000 € versée par les Départements. Sans l'aide exceptionnelle, le déficit aurait été porté à - 375 137 €

La section d'investissement qui est excédentaire à hauteur de 146 411,03 € permet de dégager un résultat d'exercice final légèrement positif à 31 273,29 €.

Néanmoins, il faut souligner que l'investissement est excédentaire par le déblocage de 200 000,00 € d'emprunt bancaire, contracté en fin d'exercice 2013, pour permettre la poursuite du projet de construction du Nouveau Centre Archéologique. Sans ces crédits, le résultat de la section d'investissement aurait également été déficitaire.

Les points saillants de l'évolution de la situation financière les mois d'octobre et de décembre 2013 peuvent se résumer de la manière suivante :

- Un niveau faible de la perception de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) :

L'estimation du mois d'octobre donnait une cible de perception à hauteur de 250 000,00 €. Or, fin décembre, le montant collecté s'est finalement établi à 236 609,00 €. Ce montant confirme l'effondrement des recettes de redevance du fait de la baisse de l'aménagement du territoire, et donc du nombre de prescriptions. A noter que l'arrêt des travaux liés au projet d'aménagement de la LGV Rhin-Rhône a conduit RFF à demander l'annulation des deux diagnostics qui restaient à réaliser en 2014 sur les communes de Soppe le Haut et Soppe le Bas, pour un montant estimé à 100 000 €.

- Une cible de recettes de fouilles conforme aux prévisions de fin d'exercice :

Les recettes attendues de fouilles s'élevaient à environ 2 800 000 € fin septembre 2013. Au final, sur l'exercice, cette cible est atteinte à 2 816 740,24 €. Pour mémoire la cible de recette fixée au BP s'élevait à 3 736 805 €.

- Des économies dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

La perspective d'un déficit important, a conduit à rechercher toutes les pistes d'économies. Ainsi le balayage de l'ensemble des lignes de crédit en fonctionnement et investissement a permis d'économiser 20% des crédits ouverts en fonctionnement et plus 30 % des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif. Cela a été notamment le cas dans les charges de fonctionnement (-140 K€), dans le budget RH (-330 K€) - pas d'embauche de saisonniers et non remplacement de postes suite à départ ou mutations. La diminution des dépenses de moyens de terrassement (-563 K€) correspond à la contrepartie des recettes de fouilles non réalisées. En investissement, les développements à venir sur les projets applicatifs ont été repoussés et les acquisitions de matériels (techniques, informatiques, ...) ont été réduites au strict minimum.

Enfin, il faut noter que pour 2013 le montant des charges à rattacher à l'exercice s'élève comme les années précédentes à près de 430 000 €.

Le résultat de l'excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2013 s'élève pour le budget principal toutes sections confondues à + 214 106 €.

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'Administration,*

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif.

⚡ N° 195 : Finances : Approbation du compte de gestion.

Le Compte de Gestion est établi par le comptable de la collectivité et retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif. Ces deux comptes doivent être conformes en tous points.

Les rapprochements effectués entre la Pairie départementale et le Service d'Administration Générale de l'établissement ont permis de constater la bonne concordance des comptes. Mme Jouffroy, Payeur départemental, est invitée à faire état de ses observations.

Mme JOUFFROY précise les principaux éléments du compte de gestion 2013 au Conseil d'Administration :

-Excédent de fonctionnement capitalisé au 31/12/2013 (cpte 1068) :	187 205 €
-Stock d'emprunt au 31/12/2013 (cpte 1641)	: 849 999 €
-Total des charges à payer	: 429 328 €
-Redevables au stade contentieux au 31/12/2013 (cpte 4116)	: 75 888 €
-Compte au Trésor au 31/12/2013 (cpte 515)	: 621 002 €
-Ligne de trésorerie ouverte au 31/12/2013 (cpte 51931)	:400 000 €

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion.

✚ N° 196 : Finances : Approbation de la décision modificative n° 1 (DM1).

M. le Président donne la parole à M. FUCHS qui présente ce point.

La Décision Modificative n° 1 a pour objet d'affecter le résultat final de l'exercice 2013, d'une part, et de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte de l'activité, d'autre part.

La proposition d'affectation des 214 106 € de résultat cumulé augmente d'autant le budget primitif adopté en décembre 2013.

Les principaux ajustements peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- En fonctionnement :

- Un virement de 94 K€ à la section d'investissement, qui porte à 120 K€ le montant du global du virement (26 K€ prévus au moment du vote du BP) ;

- une augmentation de 55,5 K€ de certaines lignes de crédits dans les charges à caractère général pour ajuster le chapitre 011 et tenir compte des dépenses non prévues au moment du vote du budget,

- l'augmentation du budget RH de 40 000 € sur les rémunérations principales qui intègre la rémunération d'un agent de catégorie C qui avait été licencié pour insuffisance professionnelle, mais dont le Tribunal Administratif de Strasbourg a demandé la réintégration (30 K€),

- une enveloppe de 10 K€ provisionnant des moyens RH à la réalisation de projets attachés au système d'information archéologique (SIA) en lieu et place de 2 postes dédiés jusqu'en 2013,
- enfin une provision de 22 K€ pour faire face à des annulations de titres de recettes concernant notamment des diagnostics.

- En investissement :

La contrepartie de l'augmentation du virement à la section d'investissement se traduit par la diminution du montant des crédits ouverts à la ligne de crédit correspondant aux emprunts ouverts pour le projet de construction du nouveau centre archéologique.

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'Administration,*

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n° 1 (DM1).

## **RESSOURCES HUMAINES**

✚ N° 197 : Ressources Humaines : Approbation de la modification du plan de titularisation.

*M. le Président donne la parole à M. FUCHS qui présente ce point.*

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2013, une première version du plan de titularisation pour le PAIR avait été présentée pour approbation.

Le Directeur Général avait alors pu présenter les enjeux et objectifs de ce plan qui doit à terme permettre de stabiliser l'effectif de l'établissement avec 45 agents titulaires.

Cette version du plan avait du faire l'objet d'un premier ajustement approuvé en CTP du 29 avril 2013 et validé par le bureau du PAIR le 7 mai 2013.

A l'issue, une première session d'entretiens de sélection professionnelle pour les agents de catégorie B s'est déroulée du 9 au 11 juillet 2013. Elle a permis la nomination stagiaire de 8 assistants de conservation du patrimoine et d'un rédacteur administratif.

Par la suite, les difficultés de l'établissement ont conduit le Conseil d'administration, au mois de décembre 2013, à revoir le format de l'établissement en le ramenant à 55 emplois permanents et par conséquent à surseoir à l'application de la seconde phase du plan de titularisation telle qu'elle avait été définie initialement et qui ouvrait à titularisation 18 postes de catégorie A pour 2014 (17 attachés de conservation du Patrimoine et 1 ingénieur territorial).

Une nouvelle version du plan de titularisation, qui tient compte des contraintes budgétaires, du format de l'établissement à 55 postes permanents d'ici fin 2014, mais aussi des besoins de l'établissement et de la réussite aux concours d'agents éligibles au plan de titularisation, a été présentée au CTP du 19 février 2014 et son résultat communiqué pour la séance du conseil d'administration.

La nouvelle version du plan de titularisation porte sur 13 agents de catégorie A répartis en 12 attachés de conservation et 1 ingénieur territorial contre 17 et 1 prévus initialement.

Le planning prévisionnel prévoit la tenue de la session des entretiens professionnels au début du mois de juin 2014. L'entrée en stage des agents retenus par la sélection professionnelle se fera au cours du dernier trimestre de l'année, pour être compatible au mieux avec la conduite de l'activité, les formations d'intégration et le budget.

Il vous est donc proposé de reprendre les éléments de la délibération du 7 mai 2013, à savoir :

La loi 2012 347, prévoyant l'accès à l'emploi titulaire, dispose que chaque collectivité devait présenter, avant le 24 février 2013, un rapport au comité technique précisant :

- Le nombre d'agent remplissant les conditions,
- La nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
  - L'ancienneté acquise en tant qu'agent non titulaire de droit public dans la collectivité ou l'établissement et à la date d'établissement du rapport.

Chaque collectivité devait également présenter, au comité technique, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme pluriannuel détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

- les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
- le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,
- leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Lorsque l'organisation d'un recrutement réservé sans concours est prévue, le programme pluriannuel définit le nombre d'emplois ouverts et les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés. Ces conditions doivent prendre en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois.

*Le CTP du PAIR s'est réuni le 19 février 2014. Il a émis un avis favorable pour l'adoption du plan de titularisation sur l'année 2014 portant sur 13 postes de catégorie A répartis en 12 attachés de conservation du Patrimoine et 1 ingénieur territorial.*

Après l'avis du CTP et validation de l'organe délibérant, l'autorité territoriale procédera à l'information individualisée des agents non titulaires qu'elle emploie sur le contenu de ce programme et les conditions générales de titularisation.

Un arrêté du Président ouvrira, au plus tard un mois avant le commencement des auditions, les sessions de sélections professionnelles pour le recrutement dans les grades des cadres d'emplois prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La session de 2014 concernera tous les agents de catégorie A.

*Le Président propose :*

- 1° d'adopter le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;
- 2° d'organiser la sélection professionnelle en interne et d'autoriser M. Le Président à signer avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, la convention d'assistance y étant relative ;
- 3° d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en place du dispositif d'accès à l'emploi titulaire ;
- 4° d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'organisation des opérations de sélection professionnelle.

*Le Conseil d'Administration :*

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

Vu la Circulaire du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique Paritaire du PAIR du 19 février 2013 ;

Vu le tableau des effectifs pour l'année 2013 joint en annexe ;

Considérant les besoins permanents de l'établissement et les nécessités de service qui peuvent requérir l'emploi de personnels à titre occasionnel ou saisonnier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

1° d'adopter le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire annexé à la présente délibération ;

2° d'organiser la sélection professionnelle en interne et d'autoriser M. Le Président à signer avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, la convention relative à la participation aux sélections professionnelles ;

3° d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire ;

4° d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'organisation des opérations de sélection professionnelle.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** à l'unanimité la modification du plan de titularisation.

M. le Président précise que le souhait des Départements est de stabiliser et de maintenir l'établissement, et donc le plan de titularisation, même si la situation économique difficile oblige la Direction à revoir à la baisse le nombre de postes ouverts à titularisation.

M. BIHL souhaite revenir sur les différentes rencontres avec les représentants du personnel et de la section syndicale CFDT suite à la diffusion du tract intitulé « Fin de partie ? ». La diffusion de ce tract constitue une forme de dénigrement de l'établissement, auprès des élus locaux de la région et de représentants de l'Etat. Il rappelle qu'en réponse à cette diffusion, M. le Président et lui-même ont apporté une réponse lors des vœux 2014 au personnel, rassurant les agents sur la volonté des collectivités de garantir une pérennité au PAIR, dans un format cependant plus contraint. Il rappelle que les agents (41 d'entre eux) ont également répondu par la signature d'une pétition dénonçant les conséquences néfastes que cette diffusion peut avoir sur l'avenir de l'établissement. Enfin, M. BIHL précise qu'il a lui-même, lors de ses vœux, discuté avec un certain nombre d'agents du PAIR qui lui ont confirmé que l'état d'esprit du tract ne concernait qu'une petite minorité d'entre eux.

M. BIHL revient par ailleurs sur la tenue des séances du CTP qu'il préside, et constate une certaine amélioration des échanges, après une période de contestation systématique de la part de représentants du personnel.

✚ **N° 198 : Ressources Humaines : Adoption du plan de formation 2014.**

M. le Président donne la parole à M. MARANZANA qui présente les deux derniers points Ressources Humaines.

La version 2014 du plan de formation a été établie sur la base des besoins des services et des besoins individuels des agents, recueillis lors des entretiens annuels d'évaluation.

Les moyens alloués au plan de formation 2014 portent sur une enveloppe de 300 jours de formation et un budget de 9000 €. Ils sont en diminution par rapport à 2013 (410 jours, 12 000 €).

Les objectifs de formation auxquels sont rattachés les thèmes de formation ne sont pas exhaustifs. Ainsi, si des demandes de stages spécifiques sont présentées dans l'année et qu'elles répondent à un des objectifs du plan, elles pourront être accordées, sous réserve des nécessités de service, des disponibilités de crédits et de jours de formation. Le projet soumis remplace le plan de formation 2013 en vigueur depuis le 12 mars 2013.

Le plan 2014 a été examiné par le Comité Technique Paritaire du 19 février 2014, qui a émis un avis favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un plan de formation correspondant aux objectifs de services et/ou individuels,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis le 19 février 2014,

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'administration,*

*Après en avoir délibéré,*

**ADOpte à l'unanimité le plan de formation 2014.**

✚ **N° 199 : Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs.**

#### Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- Mme Kempf, assistante administrative, chargée d'accueil, est affectée au sein du Service d'Administration Générale depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, suite à une décision de justice, annulant son licenciement pour insuffisance professionnelle. Elle occupe un grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.
- Mme Kempf a été recruté, initialement au mois de mai 2011, sur la base du décret 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

pris pour l'application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle est recrutée sur la base d'un contrat d'un an valant période probatoire, à l'issue de laquelle elle peut bénéficier, selon sa manière de servir, soit d'une intégration directe, soit d'un nouveau licenciement.

- Les postes existants déjà sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs du PAIR étant tous pourvus, il convient de créer un poste supplémentaire pour permettre la reprise d'activité de Mme Kempf.
- Il est à noter que Mme Kempf sera en sur-effectif, compte tenu du principe adopté en Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, de réduire le nombre des emplois permanents de 60 à 55, d'ici la fin de l'année 2014.

Par conséquent :

- Considérant le tableau des emplois présenté en séance ;
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre la réintégration de Mme Kempf Adeline sur les fonctions d'assistante administrative, chargée d'accueil ;
- Le Président :
- PROPOSE la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe permanent, à temps complet.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> février 2014,
- Filière : Administrative,
- Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,
- Grade : Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :
  - ancien effectif : 1
  - nouvel effectif : 2
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64131.

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'administration,*

*Après en avoir délibéré,*

**ADOpte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.**

*M. BAUER interroge les circonstances de réintégration de Mme KEMPF dans le cadre général de réduction des effectifs. MM. FUCHS et MARANZANA indiquent une forte vigilance sur ce point et que cet aspect sera bien anticipé pour assurer au mieux la reprise d'activité. Les impacts sur l'économie générale de l'établissement et de son organisation devront toutefois être réappréciés en raison du contexte économique défavorable et de la suppression de plusieurs postes.*

#### **✚ Projet CCE : l'Avant Projet Définitif : point d'actualité**

*M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc JACQUOT (ICADE) qui présente l'actualité du projet de construction CCE. M. JACQUOT présente et commente les plans.*

*Suite au rejet de l'APD fin novembre 2013, le cabinet d'architecte (W-Architectures) a présenté une nouvelle version modifiée le 20 février 2014.*

M. JACQUOT rappelle que la version initiale avait été rejetée car elle n'était pas satisfaisante non seulement par rapport à l'enveloppe budgétaire allouée, mais également esthétiquement, puisque le projet n'intégrait ni les remarques du groupe projet du PAIR, ni celles de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Cette nouvelle version y répond, en intégrant entre autre les réductions de surfaces (diminutions du nombre de bureaux, de la largeur des allées de circulation des dépôts, ...), ou encore un rendu de façade correspondant aux attentes de l'ABF.

Le cabinet d'architecte a également pris en considération l'activité de l'établissement recevant pour partie du public et propose la possibilité d'accéder à une partie seulement de l'établissement (celle accueillant du public), et ainsi sécuriser le reste du bâtiment (les dépôts, par exemple).

L'APD, dans sa nouvelle version, répond à l'enveloppe budgétaire de départ (6.7 M€ de coût travaux). Enfin, le projet est conforme aux normes de sécurité.

Ce nouvel APD devrait prochainement être validé et la demande de permis de construire être déposée pour le 21 mars.

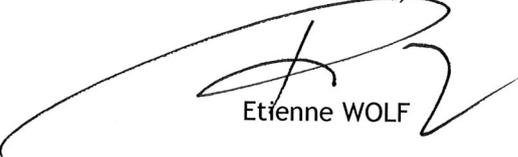
Pour rappel, la réception du bâtiment est prévue pour fin novembre 2015.

M. le Président conclut en remerciant l'ensemble des membres de leur présence et souhaite réussite à ceux qui sont engagés dans les élections municipales.

La date du prochain Conseil d'Administration est arrêtée au mardi 17 juin 2014 à 14h30.

La séance est levée à 16h10.

Le Président,



Etienne WOLF